

Assemblée générale ordinaire du 5 août 2018

Procès-Verbal

1. Ouverture et salutations

Le président Patrick Robyr constate que l'assemblée a été convoquée dans les formes et délais conformes aux statuts de l'Association, et salue la présence des nombreux amis de l'Arnouva ayant répondu à l'invitation à l'AG 2018.

2. Adoption de l'ordre du jour

Aucune modification de l'ordre du jour n'a été soumise au comité avant l'assemblée. Aucune modification n'est demandée par les membres présents.

3. Contrôle des présences

25 membres sont présents pour cette première assemblée générale.

4. Nomination des scrutateurs

Les scrutateurs sont désignés par le président.

5. Adoption du PV de l'AG du 13 août 2017.

Le PV a été envoyé par e-mail le 3 août. Personne n'en demande la lecture. Le PV est considéré comme approuvé. Le PV est approuvé par acclamation.

6. Rapport du président

Mon rapport de cette année est en demi-teinte. Je n'ai en effet pas eu le temps de mener à bien les missions qui m'ont été confiées à la dernière AG, comme par exemple l'organisation des travaux de remise en état de la route vers le mayen des Theler. Quelques points méritent toutefois d'être relevés.

Côté animations, le traditionnel vin chaud du lundi de Pâques a réuni environ 25 membres pour une fin d'après-midi comme d'habitude très sympathique, devant le mayen de Jérémie. Nous avons eu le plaisir d'y voir la présence de nos voisins de Corbyre par Stéphane Robyr, et de CMA, représentée par son responsable technique M. Bertrand Cassignol.

A noter que quelques semaines avant le vin chaud, Jérémie et moi-même avons rencontré M. Cassignol ici-même. Il nous a en effet sollicité pour connaître la position de notre association quant à un développement des infrastructures de ski destinées aux débutants, et en particulier sur la construction de tapis roulants non démontés en été. Nous avons clairement exprimé notre désaccord sur toute installation permanente. Aux dernières nouvelles, d'autres solutions sont à l'étude, telles que de petits téléskis démontables. Ce dossier brûlant est suivi de près par votre président.

En conclusion, l'année écoulée a été calme. Je tiens à remercier les membres du comité pour leur soutien dans l'organisation de nos activités et je vous promets d'essayer de prendre plus de temps pour notre association l'année qui vient.

7. Lecture des comptes

Les recettes pour 2017 se montent à 1'671.- CHF et les dépenses à 236.80 CHF. Le bénéfice de l'année se monte donc à 1'434.20 CHF.

Avec un capital fin 2016 de 1'507.35 CHF, la fortune totale de l'Association se monte à 3'201.55 CHF au 31 décembre 2017

8. Rapport des vérificateurs des comptes

Yves-Roger Rey procède à la lecture du rapport des vérificateurs des comptes.

9. Décharges aux membres du comité et aux vérificateurs des comptes

L'unanimité de l'assemblée accepte les comptes 2017 et donne décharge aux membres du comité et aux vérificateurs des comptes.

10. Admissions - Démissions - exclusions - décès

Nouveaux membres : Mmes Christina et Anne-Rose Besse.

Contactez Mme Bernard Rey (Flaminia ?)

Aucune demande d'exclusion n'a été formulée.

Aucun décès n'est à déplorer parmi les membres.

11. Elections

Le comité est élu pour deux ans selon les statuts. Cette année n'est pas une année d'élection.

12. Utilisation de la fortune de l'association

Suite à la demande formulée l'année passée, le comité a réfléchi à l'utilisation de la fortune de l'association. Le comité est d'avis qu'il serait prudent de constituer un capital de base de l'ordre de 4 à 5'000 CHF.

Par la suite, nous proposons de faire l'acquisition du matériel nécessaire à l'organisation de nos différentes activités, soit par exemple un abri, des tables, des bancs, matériel qui pourrait être mis à disposition des membres en cas de besoin pour l'organisation d'animations sur la zone.

13. Projet d'amélioration de la route

Une visite des lieux a eu lieu avec Joël Barras courant juillet pour établir un devis actualisé. Dès réception, Patrick Robyr fera le résumé des devis rentrés et une proposition de répartition. Les membres concernés seront ensuite convoqués pour décider de la suite.

Bisse au bout du plat bouché. Prendre contact avec la bourgeoisie de Montana au nom de l'Association + CMA rejet eaux pompées au printemps sur la route.

14. Divers

- Activités 2018-2019 :
 - vin chaud : lundi de Pâques, soit le lundi 22 avril. Organisation : Noëlle Duc et/ou Philippe Bestenheider
 - AG : dimanche 4 août 2019
- Achat grange Conrad Rey : Mme Hersain a vendu à Samuel Bonvin Régie du Rhône. Alain Cordonier s'occupe d'une veille active du dossier.

- L'Association se fait du souci quant au devenir du bâtiment de l'ancien restaurant du Signal (problèmes de sécurité). Patrick écrit à la commune de Crans-Montana au nom de l'Association.
- Yves-Roger précise que les pompiers sont équipés pour intervenir depuis les conduites des canons à neige. Le temps d'intervention est toutefois relativement long. Les membres sont rendus attentifs aux dangers actuels avec la sécheresse, et à l'interdiction totale de faire du feu.
- Cohabitation cyclistes-piétons : l'ACCM par Yves-Roger est rendue attentive aux problèmes. Patrick écrira officiellement un courrier à l'ACCM au nom de l'association.

Arnouva, le 07 août 2018

Auteur du PV : Patrick Robyr